

**Déclaration liminaire de SEM. Cheick Sidi Diarra, Ambassadeur,
Représentant permanent du Mali à l'occasion de la première
séance plénière des consultations officieuses sur les questions de
développement et la réforme de l'ECOSOC**

(New York, le 22 novembre 2005)

Excellences

Merci de participer en si grand nombre à cette première consultation informelle de la plénière sur le suivi des résultats du Sommet de septembre 2005 et sur la réforme de l'ECOSOC. Le Président de l'Assemblée générale, M. Jan Eliasson, m'a prié de vous présenter ses excuses. Il regrette de ne pouvoir être avec nous aujourd'hui pour lancer ce nouveau processus, étant retenu à Genève. Nous sommes heureux d'accueillir ce matin son Chef de Cabinet, l'Ambassadeur Lars-Hjalmar Wide.

La Réunion Plénière de Haut niveau tenue en septembre dernier, soit cinq ans après le Sommet du millénaire, a, pour faire face au défis que l'humanité doit relever en ce 21^{ème} siècle, pris d'importantes décisions auxquelles il convient de donner une suite diligente.

Au nombre de ces décisions, consignées dans le Document final du Sommet de 2005, qui doit servir de référence pour nos actions futures, je citerai celles relatives aux questions de développement et à la nécessaire adaptation de notre organisation aux exigences du monde actuel qui passe par la réforme de ses organes principaux dont le Conseil Economique et Social.

Excellences

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, faisant du développement une priorité, ont réaffirmé leur attachement à l'atteinte des objectifs de développement dont ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire, aux échéances prévues. Ils ont à cet effet défini les domaines clefs d'intervention à savoir entre autres : le partenariat mondial pour le développement, le financement du développement, la mobilisation des ressources, la dette, le commerce, l'investissement, la situation des pays les plus vulnérables, les besoins spécifiques de l'Afrique, la gestion et la protection de

l'environnement. Bien que ces aspects soient déjà pris en charge par des institutions dont il ne faudrait pas dupliquer les actions, il conviendrait de définir et de mettre en œuvre au niveau mondial, une politique intégrée de développement qui s'inspire des grandes conférences tenues sous l'égide des Nations Unies sur les problèmes de développement et mettre en synergie les efforts des différents intervenants.

Chacune des nombreuses conclusions du sommet sur le développement est d'une importance vitale pour l'ensemble des composantes de la communauté internationale. Ces conclusions font et feront bien certainement encore à l'avenir l'objet d'un travail de clarification et d'approfondissement substantiel dans les différents fora appropriés (à l'AG en plénière, 2ème et 3ème commission; dans les différents mécanismes de suivi des conférences; dans les diverses institutions internationales au sein des NU ou à l'extérieur et en dialogue avec les NU...). La réflexion sur les enjeux et les opportunités, la recherche de solutions pour surmonter les difficultés du développement durable sont certes inépuisables. Les questions de commerce, de dette et de cohérence systémique ont ainsi, parmi d'autres comme celles de l'environnement, du travail productif décent ou de la liberté d'entreprise ont ainsi été citées à titre d'exemple de chantiers à poursuivre.

Il ressort cependant de nos premiers contacts que, plutôt ou avant que d'ouvrir un nouveau débat de substance sur un catalogue de priorités, la préoccupation majeure des délégations est pour l'heure de lancer un message politique fort vers l'ensemble des acteurs du développement pour qu'ils saisissent et soient à la hauteur de leurs responsabilités en mettant d'urgence en œuvre l'ensemble des conclusions substantielles arrêtées par les chefs d'Etat et de gouvernement."

Par ailleurs afin d'assurer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dont le rôle central pour les questions de développement a été réaffirmé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, il faudrait entreprendre parallèlement à l'exercice ci-dessus la réforme du Conseil Economique et Social. Bien que cet organe n'embrasse pas tous les aspects du développement et ne se limite pas non plus à la problématique du développement, la Charte des Nations Unies et l'Assemblée Générale lui confèrent un rôle de premier plan dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi de la politique de développement.

Le canevas de cette réforme a déjà été donné par la Réunion plénière de septembre 2005 aux paragraphes 155 et 156 de son document final. En effet, dans lesdits articles, les cinq fonctions que l'ECOSOC doit remplir ont été clairement identifiées. Il nous reste à trouver la structuration et la méthode de travail qui permettront au Conseil Economique et Social de s'acquitter efficacement de ces tâches.

Tel est l'esprit de la lettre que l'Ambassadeur de Belgique et moi-même vous avons adressée le 18 novembre 2005. Cette lettre pose un certain nombre de questions. Les

réponses à ces questions permettraient, à notre avis, de mieux orienter nos débats futurs.

Je vais à présent donner la parole à l'Ambassadeur Johan Verbeke pour dire quelques mots d'introduction.